



Guichet de l'Habitat

ACCOMPAGNEMENT

CONSEILS

AIDE

Pour votre projet de travaux

02 51 35 89 89

contact@iledenoirmoutier.org

*Permanence sur rendez-vous uniquement
Le mardi matin, à la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
ou en mairie à Barbâtre, La Guérinière et l'Épine.*



Vous avez un projet de travaux dans votre logement ?

Service public de proximité, neutre et gratuit,

le Guichet de l'Habitat

est un regroupement de deux dispositifs complémentaires d'aide à l'amélioration de l'habitat :

- l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- la PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique)

Avec ce service, la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier souhaite vous aider et simplifier vos démarches de travaux par un conseil et un accompagnement personnalisé.

Existante depuis plusieurs années, l'OPAH vous accompagne, sous conditions de ressources, dans divers projets de travaux : économies d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, rénovation des logements locatifs à l'année, création de logements pour les travailleurs saisonniers, raccordement à l'assainissement ou réhabilitation des façades dans les centres bourgs.



La PTRE permet d'aller plus loin dans la rénovation énergétique des logements du territoire. Que vous soyez résidents principaux ou secondaires, et quel que soit votre niveau de revenus, **elle vous apporte conseil et assistance pour vos travaux d'économie d'énergie** et vous aide à vous repérer parmi les différentes aides financières proposées.

Bon à savoir !

- Le conseil et l'accompagnement est gratuit et vous ne vous ne vous engagez pas financièrement.
- Vos demandes d'aides financières et d'autorisations doivent être formulées avant le démarrage des travaux.

CONCRÈTEMENT, COMMENT CELA SE PASSE ?

- Contactez le Guichet de l'Habitat de la Communauté de communes pour transmettre les premières informations sur votre projet de travaux. Selon vos besoins, un accompagnement personnalisé plus ou moins poussé vous sera proposé.
- A l'issue de l'appel téléphonique, les opérateurs agréés seront chargés de vous accompagner de la visite de votre domicile jusqu'au versement des aides, une fois les travaux terminés.
- Pour savoir si vous êtes éligible ou pour toute autre question relative à votre projet de travaux :

02 51 35 89 89



Le Guichet de l'Habitat vous accueille sur rendez-vous, le mardi matin à la Communauté de communes ou en mairie.